

PA08

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
Lotissement « LE CLOS DU CHÂTEAU »
PA 08 – PROGRAMME DES TRAVAUX

Modifié le 30 Mars 2022

DEPARTEMENT DU GARD
Commune de SAINT-THEODORIT
Cadastrée section AK
Parcelles n° 11 à 14-327-331

Dossier n°2021-146

MAITRE D'OUVRAGE

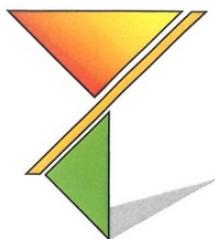
SARL TERRES DU SOLEIL

Route de Nîmes
30 980 SAINT-DIONISY

Tél : 04 66 59 80 60

Tél : 06 28 72 63 45

E-mail : gard@terresdusoleil.fr



S.E.L.A.R.L. VINCENS

Géomètre-Expert D.P.L.G.
Expert près la Cour d'Appel de Nîmes

94 chemin de la Préfecture
30900 NÎMES

Tél. : 04 66 23 27 06

Fax : 04 66 62 33 30

E-mail : dominique.vincens@geometre-expert.fr

PROGRAMME DES TRAVAUX

PREAMBULE

La Société **TERRES DU SOLEIL**, agissant en qualité de Maître d'Ouvrage s'engage à exécuter dans les règles de l'art les travaux décrits ci-après, et figurant aux plans annexés pour assurer la viabilité du lotissement :

« LE CLOS DU CHÂTEAU »

à SAINT THEODORIT en fonction de la date de notification qui lui sera faite dans l'autorisation de lotir.

Elle sera responsable de la bonne exécution et du bon entretien de la Voirie et des Réseaux Divers (V.R.D.) jusqu'à leur prise en charge par l'Association Syndicale ou la Collectivité Locale.

Liste des plans et pièces écrites annexés au présent programme des travaux

N° PA3	Plan TOPOGRAPHIQUE
N° PA4	Plan de COMPOSITION
N° PA5a	PROFIL EN LONG /POSITION DES PROFILS
N° PA5b	PROFIL EN TRAVERS
N° PA8a	Plan VOIRIE – EAUX PLUVIALES – ESPACES VERTS
N° PA8b	Plan DES RESEAUX HUMIDES EU – EP - AEP
N° PA8c	Plan DES RESEAUX SECS – BASSE TENSION - TELECOM - ECLAIRAGE PUBLIC
	Notice Hydraulique

CHAPITRE 1 - VIABILITE

1-1) VOIRIE

- Une voie nouvelle en impasse sera créée pour la desserte du lotissement :
 - Les caractéristiques planimétriques et les traitements de surfaces sont mentionnés sur le plan « **VOIRIE** » (**N°PA8a**). Les revêtements de chaussée et les parkings seront réalisés en enrobés.
 - Les caractéristiques altimétriques et de constitution de chaussée sont mentionnées sur le « **PROFIL EN TRAVERS** » (**N°PA5c**).
 - La voie aura une largeur de 7,70 mètres. (5,50m de bande de roulement + 2,20m de parking)
 - Une plate-forme de type PF2 avec une classe de trafic TC1 20 sera réalisée.
 - Des essais à la plaque, avec comme objectif EV2 au moins de 50 MPA et EV2/EV1 <2.2, seront réalisés avant la mise en œuvre des enrobés.
 - La constitution de la chaussée et des parkings est la suivante :
 - Couche de fondation : GNT 0/80 sur une épaisseur de 30cm.
 - Couche de base : GNT 0/315 sur une épaisseur de 15cm.
 - Couche de roulement : revêtement en béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur de 5cm.

La constitution des espaces libres est la suivante :

- Les espaces libres bordant les trottoirs seront délimités par une bordure.
- Des parkings communs seront réalisés en sur largeur de la chaussée.
- A l'intérieur des espaces libres les terres seront aménagées et si nécessaire un apport de terres végétale, issues du décapage sera réalisé.
- Les revêtements en enrobés seront calés par un premier rang d'agglos ou une bordure de type T2 basse au droit des accès. Des bordures A2 ou T2 compléteront l'aménagement voirie pour l'organisation du stationnement et des plantations.
- Dans sa partie terminale, cette voie sera dimensionnée pour permettre le retournement des véhicules de défense incendie.
- La signalisation routière aux raccordements avec la voie existante sera réalisée en conformité avec le Code de la route.
- Il sera notamment mis en place un panneau STOP, un panneau 20Km/h + Voie Sans issue et une bande blanche au niveau du raccordement sur la rue du 19 Mars 1962
- Il sera également réalisé les bandes blanches de stationnement et la place PMR (bleu et blanc).

CHAPITRE 2 – ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES - EAUX USEES - RESEAU EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

L'assainissement sera réalisé selon le mode séparatif.

Avant-propos : Pour l'ensemble des réseaux enterrés ci-dessous décrits, les prestations comprendront :

- Terrassement en tranchées (commune ou non) avec évacuation des déblais à la décharge, ou régalez sur les lots avec une épaisseur maximum de 10cm.
- Mise en place d'un lit de pose de 10cm d'épaisseur sous les réseaux
- Mise en place d'un sable de calage de 10cm au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation.
- Remblais de tranchées en matériaux GNT 0,315 par couches successives compactées de 20cm maximum.

2-1) ASSAINISSEMENT PLUVIAL

L'assainissement pluvial sera assuré par recueil des eaux sur le linéaire des voies créées par des avaloirs raccordés à des canalisations en béton armé série 135A dont l'exutoire sera le bassin de rétention.

Cet ouvrage permettra de différer dans le temps l'apport supplémentaire des eaux de ruissellement issues de l'imperméabilisation du terrain lié à son urbanisation. Le dimensionnement de ce bassin respectera les Instructions réglementaires en matière d'environnement, notamment celles qui seront précisées dans la pièce annexée : « Notice hydraulique ».

L'exutoire de ce bassin, est le fossé existant à l'Est de l'opération.

Ces travaux seront réalisés sur la base du plan « **VOIRIE - EAUX PLUVIALES** » (N° PA8a).

Important : L'ensemble des observations concernant l'assainissement pluvial sera complété par une notice hydraulique jointe au présent dossier.

2-2) ASSAINISSEMENT EAUX USEES

L'assainissement eaux usées sera réalisé conformément aux prescriptions du **SIAEP DOMESSARGUES – ST THEODORIT**, de la société fermière et du plan « **EAUX USEES** » (N° PA8b).

Le réseau d'assainissement créé dans le lotissement ne sera pas la propriété de la commune, il sera privé et l'entretien et les réparations éventuelles seront à la charge de l'aménageur puis à l'ASL.

La totalité des canalisations créées correspond à une réalisation « en gravitaire » vers le réseau existant sous l'accotement de la RD 27 situé au Nord de l'opération.

Prescriptions générales E.U. :

Le réseau sera en PVC rigide CR8 DN=200, enrobé de « grain de riz » ou sable de protection, remblayé en tout venant agrégé.

- Les regards de visite du réseau seront en DN=800, recouverts de tampon fonte série chaussée, sans remplissage avec marquage E.U.
- Les branchements des lots seront en PVC CR8 DN=160.
- Les regards de branchement seront à cunette passante DN = 315 et devront comporter un tampon fonte DN=400x400, un tuyau en attente, avec bouchon collé, jusqu'à l'intérieur du lot.

Les essais d'étanchéité à l'eau et les passages caméra du réseau seront réalisés conformément aux prescriptions techniques générales de la commune.

2-2) RESEAU EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE

L'alimentation en eau potable sera réalisée conformément au plan « **EAU POTABLE** » (N°PA8b) et aux directives du **SIAEP DOMESSARGUES – ST THEODORIT**.

Le raccordement du réseau créé s'effectuera sur le réseau existant dans la Rue du 19 Mars 1962.

Il existe un poteau incendie dans la Rue du 19 Mars 1962 à proximité de l'entrée de l'opération, il permettra la défense incendie du projet.

L'ensemble du réseau eau potable sera enterré et les prestations comprendront :

- Terrassement en tranchées (commune ou non) avec évacuation des déblais à la décharge, ou régalez sur les lots avec une épaisseur maxi. de 10cm.
- Mise en place d'un lit de pose de 10cm d'épaisseur
- Mise en place d'un sable de calage avec 10cm au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation.
- Mise en place d'un grillage avertisseur suivant les normes en vigueur.
- Remblais de tranchées en GNT 0,315 par couches successives compactées de 20cm maxi.

Prescriptions :

- Les réseaux seront réalisés en PVC rigide et les accessoires (tés, coudes,...) en fonte.
- Le réseau principal sera réalisé en conduites PVC Ø 63 série 16 bars
- Les branchements des lots seront réalisés en polyéthylène haute densité Ø25/32
- Pour chaque lot du lotissement, en limite de propriété, il sera mis en place un coffret abri-compteur enterré.

CHAPITRE 3 - RESEAUX DIVERS

3.1) ALIMENTION EN ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation en énergie électrique se fera selon les prescriptions d'Enedis fixées dans la convention Enedis – Lotisseur sur la base du plan « **Basse Tension** » (N°PA8c).

L'ensemble du réseau sera exécuté en souterrain jusqu'aux bornes Cibe ou coffrets REMBT installés en limite de lot et incorporables aux clôtures.

Le point de raccordement est le poteau existant Rue du 19 Mars 1962.

3- 2) ECLAIRAGE

Le réseau d'éclairage du lotissement sera installé en souterrain sous la voie créée par le lotisseur, sur la base du plan « **ECLAIRAGE** » (N° PA8c).

Il sera raccordé sur le comptage des communs créé dans le cadre du lotissement.

Il ne sera pas la propriété de la commune, l'entretien et les réparations éventuelles seront à la charge de l'aménageur puis à l'ASL.

Ce réseau comporte :

- câble d'alimentation U1000RO2V 2x10° sous fourreau TPC Ø 63.
- câblette de terre 25 mm² cuivre en continu entre chaque lampadaire pour mise à la terre des mâts.
- type de matériel :
 - candélabres hauteur 4 mètres en acier cylindro-conique, équipé d'une lanterne à LED et d'un boîtier de raccordement classe II en pied de mât.

Le type du candélabre et de la lanterne sera défini en accord avec la Mairie de SAINT THEODORIT.

3- 3) TELEPHONE

Le projet de réseau téléphonique sera soumis ORANGE qui en fixera les modalités d'exécution.

L'ensemble de l'infrastructure créé sera raccordé sur le réseau existant Rue du 19 Mars 1962.

Le réseau sera installé en souterrain sous le contrôle d'ORANGE. Des chambres de tirage seront installées aux emplacements indiqués sur le plan " **TELEPHONE** " (N°PA8c).

L'adduction de chaque lot se fera dans un regard de 30 x 30 béton placé à l'intérieur du lot.

3- 4) BRANCHEMENTS

Les branchements de chacun des réseaux seront installés par le lotisseur en même temps que la pose des canalisations, câbles ou fourreaux.

Il sera mis en place au droit de chaque lot un abri-compteur d'eau potable, un coffret ENEDIS, un regard d'eaux usées et un regard téléphone.

La position des branchements figurés sur les plans annexés est indicative.
L'emplacement définitif sera précisé sur les plans de récolement.

CHAPITRE 4- PLANTATIONS

Le lotisseur réalisera des plantations conformément au plan « **ESPACES VERTS** » (N° PA8a).
Ces plantations seront composées d'arbres de haute tige choisis dans des essences locales d'entretien simple en concertation avec la commune.

CHAPITRE 5 – EXECUTION DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

Les réseaux seront réalisés en une seule tranche dans les délais prévus à l'autorisation de lotir.

CHAPITRE 6 - DIVERS

6 -1) VEGETATION ACTUELLE

Le lotisseur procédera au débroussaillage sur l'emprise du lotissement.

6 – 2 BORNAGE DES LOTS

Un plan de bornage sera établi par le Géomètre Expert de l'opération.

6 - 3) PLANS DE RECOLEMENT

A l'issue des travaux, des plans de récolement repérant la position exacte des réseaux et ouvrages seront dressés et remis aux services concernés.

Avant tout projet de construction, les propriétaires, constructeurs et architectes devront prendre connaissance de ces plans de récolement, ils détermineront sous leur entière responsabilité tant l'altimétrie des futurs pavillons que la bonne évacuation des eaux usées aux antennes de branchement.

Fait à Nîmes, 15 Novembre 2021

L'aménageur